

# PORTAIL FAMILLE – Services périscolaires

## A faire impérativement avant la rentrée...



Avec le portail famille, **vous n'avez pas de documents « papier » à compléter** (sauf pour les autorisations de sorties ou séjours du Centre de Loisirs).

Il vous suffit de compléter ou mettre à jour votre compte sur le portail. En dehors de la rentrée, **vous pouvez bien sûr faire des mises à jour tout au long de l'année.**

C'est pourquoi, **nous vous invitons dès à présent, à vous connecter et à compléter (ou mettre à jour) les informations suivantes :**

**Dans l'onglet « Mes enfants », complétez impérativement pour chacun d'eux :**



→ Les autorisations (personnes autorisées à récupérer vos enfants)

→ Les données complémentaires

Port d'un appareil dentaire :

Accord d'hospitalisation en cas d'urgence :

Autorise à partir seul :

Port de lunettes :

Port d'un appareil auditif :

Autorise la prise de photos :

Autorise les sorties scolaires :

→ Les données sanitaires (vaccins, maladies, pratiques alimentaires, allergies, contre-indications...)

**Dans l'onglet « Mon compte », complétez obligatoirement :**



→ Les « infos Responsable » **et** les « Informations Conjoint »

Vous devez **remplir ou vérifier attentivement vos coordonnées de contact** (très important si nous avons besoin de vous contacter en urgence)

**Votre adresse mail est indispensable** pour rester informés toute l'année

*PS : votre profession et le nom de votre employeur ne sont pas des informations obligatoires*

**Pour la rentrée 2019/2020, vous devez inscrire vos enfants sur le portail au plus tard le VENDREDI 30 AOÛT avant 9h30 pour la semaine suivante.**

**Un mail informatif sera envoyé aux familles une semaine avant la rentrée.**